

► **Olivier Gast**, trente-cinq ans, avocat à la Cour, spécialiste de la franchise et de droit européen, a été chargé par le directeur du commerce intérieur d'étudier la rédaction finale du futur décret d'application relatif à la loi sur la franchise dans le cadre de la loi Doubin qui sera votée en octobre prochain. Il avait déjà rédigé en 1985 un projet de loi sur la franchise fixant les règles préventives que le franchiseur devait divulguer aux candidats franchisés, et dont la loi Doubin ainsi que le décret d'application se sont largement inspirés.